

1.

Débitrice: **Maison Rochette SA**, chemin Gustave-Rochette 5, 1213 **Onex**
2.

Remarques: exploitation, direction et gestion d'établissements dans le domaine de la restauration; service traiteur, commerce de vins produits alimentaires et de boissons; commerce d'articles et objets d'aménagement intérieur
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).
Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptées. (Réf. n° 1-2)
Pour tout renseignement:
Cellule 3, tél. 022 327 73 96

Office des faillites
1227 Carouge

(02411304)